



COMMUNIQUE DE PRESSE

Le Gouvernement wallon adopte des mesures de soutien supplémentaires pour faire face à la crise sanitaire et à ses conséquences économiques et sociales

Face à la résurgence de la pandémie de la covid-19, le Gouvernement de Wallonie a décidé d'adopter une série de mesures de soutien supplémentaires pour faire face à la crise sanitaire, mais également ses conséquences économiques et sociales. Ces nouvelles mesures s'articulent autour de quatre axes : des mesures de soutien au secteur de la santé, des mesures de soutien aux entreprises et indépendants fortement impactés par la crise sanitaire, des mesures de soutien au secteur de l'emploi et de l'action sociale ainsi que des mesures de soutien au pouvoir d'achats des citoyens les plus touchés par la crise. Le Gouvernement mobilise ainsi près de 260 millions pour financer ces mesures.

Mesures de soutien au secteur de la santé

- **Renforcement du testing :**

- **Achat de tests salivaires « gargarisme » :** La Wallonie a décidé d'acheter, pour un montant de plus de 7 millions d'euros, des tests « gargarisme » pour les maisons de repos et structures d'hébergement. Un partenariat vient d'être conclu avec l'Université de Liège qui maîtrise la fabrication de la grande majorité des kits, des réactifs et assure l'analyse des résultats. Cela permettra de tester toutes les semaines le personnel de toutes les maisons de repos durant cette seconde vague et d'assurer une complémentarité aux dispositifs de testing en place. 300.000 tests pourront déjà être réalisés d'ici le 31 décembre 2020.
- **Ouverture de 4 villages de dépistage :** Afin de diminuer la pression sur les centres de dépistage wallons et d'améliorer les dispositifs de testing en place, la Wallonie ouvrira par ailleurs, en novembre, 4 villages de testing Covid-19. Ces derniers se mettront en place à Liège, Charleroi, Namur et Mons.
- **Renfort en personnel pour les centres de dépistage :** Près de 1,5 million d'euros sont également dégagés ce jour pour engager 1 emploi en plus durant 6 mois dans chacun des 37 centres de dépistage de Wallonie pour assister les équipes en place.

- **Aide administrative et en secrétariat pour les médecins généralistes :**

Afin de soulager les médecins actuellement débordés par la crise sanitaire, le Gouvernement de Wallonie a dégagé 290.000 euros à destination des 57 cercles de médecins généralistes de Wallonie. Ces montants serviront à financer de l'aide administrative et en secrétariat pour les médecins qui pourront ainsi se consacrer sur leur mission de base

- **Renforts supplémentaires en personnel et financier pour les maisons de repos et structures d'hébergement :**

- **Nouvelles équipes mobiles d'infirmières pour épauler les établissements :** Les équipes mobiles pluridisciplinaires, constituées afin d'aider les structures d'hébergement en difficulté, ont montré toute leur efficacité durant la première vague. Le Gouvernement a décidé de les renforcer. Concrètement, 18 infirmier.es indépendant.e.s viendront donc



gonfler les rangs des équipes mobiles pendant 6 mois. Ils auront pour mission d'accompagner les structures d'hébergement et celles qui sont en demande d'intervention urgente.

- **5000 chèques ALE et des travailleurs en réinsertion pour augmenter le nombre d'aide-ménager.es et le personnel logistique** : Pour soutenir les structures d'hébergement dans diverses tâches comme la distribution des repas, les activités au profit des résidents, le nettoyage accru, l'application des mesures d'hygiène et renforcer le personnel de manière générale, plus de 1,5 million d'euros est dégagé pour financer 5.000 chèques pour engager du personnel ALE ainsi que 250 personnes sous le statut article 60/61.
- **Nouveaux moyens financiers pour compenser les pertes liées aux lits inoccupés et les dépenses additionnelles liées à la crise (personnel, matériel, aménagements...)** : Un budget additionnel de plus de 10 millions d'euros est dégagé jusque fin 2020 pour compenser les pertes financières liées aux lits inoccupés dans les établissements pour aînés de Wallonie. A ce budget viendra s'ajouter un montant forfaitaire de 400 € par lit agréé pour un montant global de près de 20 millions et à la poursuite des immunisations financières garantissant le subventionnement régional jusque fin mars 2021 pour les établissements impactés par des pertes financières liées au Covid-19. Au total, ces aides au bénéfice des Maisons de repos s'élèveront à plus de 30 millions.

Mesures de soutien aux indépendants et petites entreprises :

▪ Une indemnité spécifique pour les entreprises de l'horeca :

Suite à l'annonce du Comité de concertation de fermer les cafés et restaurants pour une période de quatre semaines, et afin de réduire l'impact économique direct de cette mesure, le Gouvernement a décidé d'octroyer une indemnité spécifique aux entreprises faisant partie des secteurs et sous-secteurs suivants :

- 56.101 Restauration à service complet
- 56.102 Restauration à service restreint
- 56.301 Cafés et bars
- 56.309 Autres débits de boissons

Ces catégories représentent un nombre total de 18.596 assujettis potentiels. Pour répondre à la demande du secteur, le Gouvernement a souhaité que ce dispositif tienne compte de la taille des entreprises, sur base des effectifs en équivalents temps plein (ETP). Les montants d'intervention seront répartis comme suit :

Nombre d'ETP			
0	1-4	5-9	10+
3.000	5.000	7.000	9.000

Le Gouvernement mobilise 81,6 millions € pour mettre en place ce dispositif.

▪ Un soutien renforcé pour les secteurs encore à l'arrêt :



Le Gouvernement avait annoncé fin septembre un mécanisme de soutien pour les indépendants et entreprises encore à l'arrêt, à savoir l'événementiel, les voyagistes, les autocaristes, les forains... Les entreprises sont éligibles si elles démontrent une diminution de 60% de leur chiffre d'affaire trimestriel (3^{ème} trimestre 2020 comparé au 3^{ème} trimestre 2019).

Ce système tenait compte à la fois du chiffre d'affaires des entreprises/indépendants mais également de leur taille en termes d'effectifs (nombre d'équivalents temps plein). Vu la prolongation de la crise, le Gouvernement a décidé de :

- Faire passer l'intervention de 15% à 30% du chiffre d'affaires trimestriel (3^{ème} trimestre)
- Doubler le montant minimum d'intervention pour passer de 1.500 € à 3.000 €
- Augmenter les montants des différents plafonds :

Montant minimum d'intervention	Plafond 1 (0 ETP)	Plafond 2 (1-9 ETP)	Plafond 3 (10 < 50 ETP)	Plafond 4 (50 et + ETP)
3.000	5.000	10.000	20.000	40.000

Les secteurs suivants sont éligibles :

- 49310 Transports urbains et suburbains de voyageurs
- 49390 Autres transports terrestres de voyageurs
- 56210 Services des traiteurs
- 56302 Discothèques, dancings et similaires
- 59140 Projection de films cinématographiques
- 74109 Conception de stands d'exposition
- 74201 Activités photographiques
- 74209 Autres activités photographiques
- 77293 Location et location-bail de vaisselle, couverts, verrerie, articles pour la cuisine, appareils électriques et électroménagers
- 77294 Location et location-bail de textiles, d'habillement, de bijoux et de chaussures
- 77296 Location et location-bail de fleurs et de plantes
- 77392 Location et location-bail de tentes
- 79 Activités des agences de voyage, voyagistes, services de réservation et activités connexes
- 82300 Organisation de salons professionnels et de congrès
- 90 Activités créatives, artistiques et de spectacle
- 93211 Activités foraines

Et seront désormais également éligibles au dispositif les secteurs relevant des codes NACE suivants :

- 93.299 Autres activités récréatives et de loisirs (représente 1.614 assujettis) ;
- 478 Commerces de détail sur éventaires et marchés (représente 2.217 assujettis) ;
- 49.320 Transports de voyageurs par taxis (représente 467 assujettis).



Les propositions décrites ci-dessus entraînent un impact budgétaire additionnel de 72,8 millions. Au total, ce sont donc 154.4 millions que le Gouvernement mobilise pour cette nouvelle vague d'aides wallonnes.

Mesures de soutien à l'emploi et l'action sociale

- **Soutien au secteur des Titres-Services :**

La résurgence du COVID-19 aura un impact économique et social majeur. Afin d'éviter des drames sociaux importants, de soutenir financièrement les 40.000 travailleuses du secteur des titres-services et de compenser les pertes des nouvelles annulations de prestation, le Gouvernement a décidé d'octroyer un montant forfaitaire de 5.000 euros par entreprise qui a son siège social en Wallonie pour le mois d'octobre. Pour novembre et décembre, une mesure de compensation des heures rémunérées mais non prestées, sera mise en place de manière à maintenir à l'emploi des travailleuses.

- **60 nouveaux conseillers « accompagnement instantané » au FOREM pour aider les personnes à retrouver de l'emploi :**

Le nombre de chercheur.euse.s d'emploi ne cesse d'augmenter : sur les 6 derniers mois, près de 50% des nouvelles inscriptions au FOREM concernent des travailleur.euse.s qui ont perdu leur emploi en raison de la crise COVID. Il est donc essentiel de poursuivre et d'intensifier l'« accompagnement instantané » des personnes, de les prendre en charge dans les 48h après leur inscription au FOREM et de les aider à rapidement retrouver un emploi. Le Gouvernement wallon a donc décidé de renforcer les équipes du FOREM par l'engagement de 60 conseillers en accompagnement et de 5 psychologues.

- **Des heures supplémentaires en institutions pour personnes en situation de handicap afin de soulager les proches et aidants-proches :**

Pour les personnes en situation de handicap, leur famille et leurs proches, la crise actuelle peut exacerber des situations déjà bien compliquées. Afin de les soutenir et contribuer au mieux-être des personnes en situation de handicap, le Gouvernement a donc décidé de renforcer le financement des 15 services « Répit à domicile » et des 6 Services « Répit résidentiels, jusque fin d'année, à hauteur de 357.750 euros. Ces moyens leur permettront de réaliser 85 % de prestations supplémentaires en novembre et décembre.

- **Assurer et diversifier l'accueil d'urgence pour les personnes fragilisées aux portes de l'hiver :**

Alors qu'ils sont en première ligne dans l'accueil des publics particulièrement vulnérables, les Relais sociaux sont confrontés à des pénuries de personnel et à des surcoûts importants pour garantir l'hébergement de ces publics dans le respect des prescriptions. . À l'entame du Plan Grand Froid, le Gouvernement de Wallonie a donc décidé de soutenir les sept Relais sociaux à concurrence de 50.000 euros chacun, afin d'assurer leur offre de services d'hébergement et d'accueil. Les provinces du Brabant wallon et du Luxembourg, qui ne comptent pas encore de Relais social sur leur territoire respectif, recevront également 50.000 euros via les Gouverneurs de Province.

La première vague de la crise sanitaire ayant également été le déclencheur d'un accroissement exponentiel des situations de violences conjugales, provoquant un impact direct sur le secteur de



l'hébergement et sur leurs bénéficiaires, il a également été décidé de dégager un forfait de 400 euros par place à toutes les structures d'accueil et d'hébergement.

Au total, le soutien additionnel pour les structures d'accueil et d'hébergement pour les publics fragilisés s'élève à plus de 2 millions.

- **3^{ème} aide alimentaire d'urgence :**

Les besoins en aide alimentaire d'urgence continuent de s'accroître. Prenant en compte les appels à l'aide des services actifs dans l'aide alimentaire et s'agissant d'une urgence humanitaire, le Gouvernement a décidé de lancer un appel à projets à destination des banques alimentaires et des plateformes d'aide alimentaire (Croix-Rouge, Restos du Cœur...) pour un montant total d'un million d'euros. Au total, plus de 4 millions d'euros ont déjà été mobilisés depuis le début de la crise pour l'aide alimentaire.

Mesures de soutien au pouvoir d'achat

- **De nouvelles mesures d'aide pour garantir l'accès à l'eau pour tous :**

En ces temps de crise sanitaire, la consommation d'eau domestique augmente et donc les coûts pour les citoyens à travers la fermeture des cafés et des lieux de restauration, le télétravail généralisé et les mesures d'hygiène et de prévention telles que le lavage des mains de manière régulière. Au vu de la situation exceptionnelle, le Gouvernement a décidé de compléter le dispositif de mesures pour garantir l'accès à l'eau à l'ensemble des citoyens et entreprises

- **Interdiction de suspendre la fourniture d'eau et limiter le débit en cas de non-paiement des factures : prolongation de la mesure pendant un an :** Cette mesure avait déjà été prise en avril dernier. L'arrêt de cette pratique répond à une demande du Réseau wallon de lutte contre la pauvreté (RWLP) et des membres de la task-force « urgence sociale coronavirus » mise en place par le Gouvernement. Elle est prolongée pendant un an, ce qui permettra en outre d'analyser en profondeur l'intérêt de maintenir ou non un tel dispositif.
- **Le fonds social de l'eau, qui aide les bénéficiaires d'aides sociales à payer leurs factures d'eau, est doté de 500 000 euros supplémentaires :** Tout consommateur susceptible de bénéficier, à quelque titre que ce soit, d'une aide sociale, via le CPAS, peut bénéficier d'une intervention financière du Fonds social de l'eau pour payer ses factures d'eau. Le Gouvernement de Wallonie dote le Fonds social de l'eau de 500.000 EUR supplémentaires pour renforcer l'accès au dispositif pour les personnes en difficulté financière.
- **Une nouvelle aide de 40 euros pour les personnes en chômage temporaire total ou partiel prolongée jusqu'au 30 mai 2021 :** Vu le risque de chômage temporaire lié au rebond de l'épidémie, une nouvelle aide de 40 euros pourra être introduite auprès de son distributeur pour toute période de chômage temporaire total ou partiel entre le 1^{er} novembre et le 30 mai 2021. La SGPE poursuivra sa mission auprès des distributeurs d'eau pour coordonner cette aide, dans le cadre de l'enveloppe prévue initialement de 10 millions d'euros.



- **Nouvelle possibilité de report de paiement des factures indépendants, aux PME et aux entreprises** : Une nouvelle circulaire imposera aux opérateurs de l'eau de prolonger les reports du paiement des factures de 60 jours minimum à la demande du client ainsi que d'autres mesures de facilités de paiement des factures de fourniture d'eau. Cette mesure cible les indépendants, PME et entreprises afin de réduire l'impact financier de l'arrêt ou de la réduction de leurs activités.

Financement des mesures :

- **Des solutions responsables pour dégager près de 260 millions :**

Depuis le début de la crise COVID-19, le Gouvernement wallon applique une logique simple, celle de faire passer l'urgence en priorité et de répondre à celle-ci en faisant preuve d'une rigueur absolue de gestion.

Le regain de l'épidémie et les mesures prises par le CNS pour y répondre nous obligent à assurer rapidement un appui financier pour les secteurs les plus impactés.

Tous les articles budgétaires ont donc été analysés afin de dégager les besoins nécessaires. Chaque Ministre a été chercher le non-consommé et le non-essentiel à court terme pour alimenter une poche globale qui va permettre de financer l'urgence. Un buffer de 16 millions est également en réserve et sera débloqué si l'enveloppe estimée ne permet pas de tenir les mesures urgentes jusqu'à la fin de l'année.

Synthèse

	CE (en millions d'euros)
Mesures de soutien au secteur de la santé et de l'action sociale	67,772
Mesures de soutien aux entreprises et indépendants	154,4
Mesures de soutien au pouvoir d'achat	2,5
Mesures de soutien à l'emploi	17,172
Total	241,844
Buffer	16
Total + Buffer	257,844



CONTACTS PRESSE

CABINET D'ELIO DI RUPO

Sylvain Jonckheere | Porte-parole
0495/74.97.40 – sylvain.jonckheere@gov.wallonie.be

CABINET DE WILLY BORSUS

Pauline Bievez | Porte-parole
0477/38.45.01 – pauline.bievez@gov.wallonie.be

CABINET DE PHILIPPE HENRY

Sandra Guily | Porte-parole
0486/32.35.34 – sandra.guily@gov.wallonie.be

CABINET DE CHRISTIE MORREALE

Stéphanie Wilmet | Porte-parole
0479/44.25.36 – stephanie.wilmet@gov.wallonie.be

CABINET DE JEAN-LUC CRUCKE

Stéphanie Wyard | Porte-parole
0473/80.66.47 – stephanie.wyard@gov.wallonie.be

CABINET DE PIERRE-YVES DERMAGNE

Olivier Rubay | Porte-parole
0473/94.63.14 – olivier.rubay@gov.wallonie.be

CABINET DE VALERIE DE BUE

Jean-Philippe Lombardi | Porte-parole
0479/86.05.95 – jean-philippe.lombardi@gov.wallonie.be

CABINET DE CELINE TELLIER

Nathalie Guilmin | Porte-parole
0499/20.70.16 – nathalie.guilmin@gov.wallonie.be